

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 15 Février 2021

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le quinze février à vingt heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente, sous la présidence de Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, QUINIOU Solange, GALLE Jean-François, NGUIE Morgane, FAOUCHER Stéphane, PAILLARD Françoise, BRAMOULLÉ Séverine, ROSSA PINEL Damien, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, DOUSSON Hélène, DÉSEVÉDAVY Régis, TIREAU Marion, BOCQUET Damien, PASCO Cécile, POULAIN Alexis, RENARD Marine.

Absents excusés : BELLEC Jean-Pierre donne pouvoir à GALLE Jean-François, POIRIER-RODRIGUEZ Céline donne pouvoir à ROSSA PINEL Damien.

Secrétaire de séance : ROSSA PINEL Damien

## 1. Validation du compte-rendu du CM du 18 Janvier 2021

Approbation du compte-rendu du CM du 18 Janvier 2021

## 2. Aménagement de l'entrée de bourg et sécurisation à proximité de l'école

### **Délibération n° 2021-010 : Aménagement de l'entrée de bourg et sécurisation à proximité de l'école : plan topographique : validation du devis du géomètre**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée de bourg (RD25) et de sécurisation à proximité de l'école, M. GALLE fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de demander l'établissement d'un plan topographique afin d'affiner le chiffrage des études préliminaires. Pour cela, il présente le devis du cabinet de géomètre Harry LANGEVIN de Château-Gontier sur Mayenne d'un montant de 1 100 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider le devis du cabinet de géomètre-expert Harry LANGEVIN de Château-Gontier sur Mayenne, pour l'établissement d'un plan topographique, d'un montant de 1 100 € HT ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2021-011 : Aménagement de l'entrée de bourg et sécurisation à proximité de l'école : maîtrise d'œuvre : validation de la tranche optionnelle**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée de bourg (RD25) et de sécurisation à proximité de l'école, M. GALLE rappelle au conseil municipal que, dans sa séance du 23/11/2020, il avait retenu le cabinet GP Études de Janzé pour effectuer les études préliminaires des travaux

d'aménagement. Aujourd'hui, il convient de valider la suite de la maîtrise d'œuvre à savoir l'étude de projet, le dossier de consultation des entreprises, le suivi des travaux, les opérations de réception et la coordination et le pilotage du chantier.

GP Études nous propose d'effectuer ces missions complémentaires moyennant un taux de rémunération ferme de 3.80%. Le coût définitif de calcul pour la rémunération est celui de l'enveloppe affectée aux travaux en phase AVP par le taux de rémunération, avec une tolérance de 10% au moment de l'appel d'offres. Soit une enveloppe d'environ 11 000 € HT.

Le maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la poursuite de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'entrée de bourg et sécurisation à proximité de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De poursuivre le projet d'aménagement de l'entrée de bourg et de sécurisation à proximité de l'école ;
- De valider la tranche optionnelle proposée par le cabinet GP Études de Janzé concernant les missions complémentaires de maîtrise d'œuvre (étude de projet, dossiers de consultation des entreprises, suivi des travaux, opérations de réception et de coordination et pilotage du chantier), moyennant un taux de rémunération ferme de 3.80% du coût définitif de l'enveloppe affectée aux travaux en phase AVP ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Échanges : Mme PAILLARD demande s'il peut être prévu d'élargir les entrées/sorties de l'arrêt multimodal car ils sont bien entamés par les cars qui s'arrêtent tous les jours. Les accès sont extrêmement justes. Mme DOUSSON se demande pourquoi cette problématique n'a pas été vue par le bureau d'étude chargé des travaux. Elle demande s'il y a encore possibilité de remédier à cela avec le cabinet de maîtrise d'œuvre Infrastructure. Réponse : un courrier sera établi pour savoir ce qui peut être fait.

Concernant l'aménagement de l'entrée de bourg, Mme NGUIE demande s'il est toujours possible de consulter la population. M. GALLE répond par l'affirmative et indique que, compte-tenu des conditions sanitaires et du calendrier d'avancement prévu, une réunion publique ne sera pas envisageable. Aussi, il propose de faire une présentation numérique dans un 1<sup>er</sup> temps.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2021-012 : Aménagement de l'entrée de bourg et sécurisation à proximité de l'école : sollicitation de la DETR, de la DSIL et de toute autre aide d'Etat**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée de bourg et sécurisation à proximité de l'école, M. GALLE informe le conseil municipal que des financements de l'état peuvent être sollicités :

- ↳ DETR – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 40%
- ↳ DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 30%

Le projet d'aménagement de l'entrée de bourg et sécurisation à proximité de l'école est estimé à 314 053,73 € HT (maîtrise d'œuvre et études complémentaires comprises). Ainsi, si la commune sollicite l'attribution de la DETR, de la DSIL et toute autre d'aide d'État pour le projet, le plan prévisionnel de financement (en € HT) serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	297 335.00 €	DETR (40%)	125 621.49 €
Maîtrise d'œuvre	15 618.73 €	DSIL (30%)	94 216.12 €
Plan topographique	1 100.00 €	Autofinancement	94 216.12 €
<b>TOTAL</b>	<b>314 053.73 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>314 503.73 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter l'opération d'aménagement d'entrée de bourg et de sécurisation à proximité de l'école ;
- D'arrêter les modalités de financement telles que présentées ci-dessus ;
- De solliciter un financement DETR ;
- De solliciter un financement DSIL ;
- De solliciter auprès des services de l'Etat toute autres aides pour lesquelles ce projet est éligible ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Échanges : M. BOUGEOT précise que toutes les dépenses liées à ce projet ne sont pas forcément éligibles et qu'il faut être prudent sur les montants présentés. De plus, il précise que la commune peut très bien n'obtenir qu'une des 2 subventions demandées.

M. GALLE précise au conseil municipal que le département va aussi participer à hauteur de 10 €/m<sup>2</sup> à la réfection de la couche de roulement car il s'agit d'une route départementale. Une rencontre avec M. SORIN est d'ailleurs prévue le 10 mars à ce sujet. De plus, il rappelle que la commune a, également, demandé une aide financière au titre du produit des amendes de police.

Suivant le montant final de l'opération, les travaux pourront être réalisés en plusieurs tranches afin d'étaler la dépense sur plusieurs années.

M. GALLE informe le conseil municipal, qu'une présentation du projet sera organisée pour les élus souhaitent découvrir le projet plus précisément. Il informe, aussi, que le département peut proposer des solutions provisoires de rétrécissement de chaussée avant tout commencement de travaux afin que nous puissions mettre en œuvre un aménagement définitif qui aura fait ses preuves (tant sur le plan de la sécurité que sur le plan de l'approbation des usagers de la route). M. POULAIN ajoute que le bureau d'étude suggère, également, d'arborer davantage les accotements afin de réduire le champ visuel et inciter les conducteurs à ralentir encore un peu plus.

### 3. Salle polyvalente : remplacement de la chaudière

#### **Délibération n° 2021-013 : Salle polyvalente : remplacement chaudière : modification du devis**

Dans le cadre du changement de la chaudière de la salle polyvalente, M. FAOUCHER informe le conseil municipal qu'il a reçu un nouveau devis de l'entreprise Missenard Climatique de St Jacques de la Lande suite à des préconisations de l'ALEC. Ce nouveau devis s'élève à 31 000.00 € HT (soit une moins-value de 973.54 € HT). Il est donc proposé d'annuler la précédente délibération n° 2021004 du 18 janvier 2021 et de valider cette nouvelle offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider le nouveau devis de l'entreprise Missenard Climatique de St Jacques de la Lande, pour le remplacement de la chaudière, d'un montant de 31 000 € HT ;
- D'annuler la délibération n°2021004 du 18/01/2021 ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 2021-014 : Salle polyvalente : remplacement chaudière : sollicitation de la DETR, de la DSIL et toute autres aides d'Etat**

Dans le cadre du changement de la chaudière de la salle polyvalente et suite à la précédente

décision, M. FAUCHER demande au conseil de bien vouloir solliciter des financements de l'état :

- ↪ DETR – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 40%
- ↪ DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 30%
- ↪ Toutes autres aides pour lesquelles le projet est éligible

Le projet de remplacement de la chaudière s'élève à 31 000.00 € HT. Ainsi, si la commune sollicite l'attribution de la DETR, de la DSIL et toute autre aide d'État pour le projet, le plan prévisionnel de financement (en € HT) serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	31 000.00 €	DETR (40%)	12 400.00 €
		DSIL (30%)	9 300.00 €
		CEE	1 232.35 €
		Autofinancement	8 067.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter l'opération de remplacement de la chaudière de la salle polyvalente ;
- D'arrêter les modalités de financements telles que présentées ci-dessus ;
- De solliciter un financement DETR ;
- De solliciter un financement DSIL ;

*Echanges :* M. BOUGEOT fait un bref retour sur la rencontre avec le secrétaire général de la Préfecture du 28/01/2021. Ce dernier a fait savoir qu'il pourra tenter d'appuyer nos dossiers de demande d'aide financière.

Mme QUINIOU demande quelle est la durée de vie de ce type de chaudière. En réponse, M. FAUCHER fait savoir qu'il n'a pas d'information sur ce sujet. Mme PAILLARD demande quelle est la durée de la garantie de cette installation. En réponse, M. FAUCHER informe que la garantie est de 2 ans et que l'entreprise peut proposer un contrat d'entretien pour le suivi.

M. BOUGEOT ajoute que toutes les solutions d'appareillage ont été étudiées et que la chaudière à condensation semblait le plus pertinente pour notre besoin.

#### 4. Écoles extérieures : demande de subvention participation

##### **Délibération n° 2021-015 : Écoles extérieures : demande de participation 2020-2021 : école privée Notre Dame de Bon Secours de St Aubin d'Aubigné**

Le maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier en date du 21 janvier 2021 de l'OGEC Notre Dame de Bon Secours de St Aubin d'Aubigné concernant une demande de participation, pour l'année 2020-2021, de la commune pour 2 enfants domiciliés à Mouazé et scolarisés dans l'établissement d'enseignement privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

**Vu** la situation financière préoccupante de la commune de Mouazé,

**Considérant** que l'école publique Jacques Prévert a la capacité de recevoir les enfants concernés dans ses propres locaux,

- De ne pas donner suite favorable à la demande de participation formulée par l'école privée Notre Dame de Bon Secours de St Aubin d'Aubigné ;

- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

*Échanges* : Mme TIREAU demande ce qui se fait dans les autres communes. M. BOUGEOT indique que les avis et les conditions de versement décidés par les autres communes sont très divergents sur ce point. Concernant le versement ou non d'une participation aux écoles privées, une politique précise pourrait être adoptée suivant, par exemple la localisation des familles sur le territoire communal.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2021-016 : Écoles extérieures : demande de subvention 2020-2021 : MFR de Fougères**

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la MFR de Fougères en date du 18/01/2021 sollicitant de la commune une subvention de fonctionnement. La MFR est un établissement d'enseignement par alternance accueillant 210 élèves et de nombreux stagiaires adultes en formation adulte. Parmi eux, un jeune de Mouazé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

**Vu** de la situation financière préoccupante de la commune de Mouazé,

- De ne pas donner suite favorable à la demande de participation formulée par l'école privée Notre Dame de Bon Secours de St Aubin d'Aubigné ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

*Échanges* : Mme DOUSSON demande s'il existe une école de même type plus près. En réponse, M. GALLE l'informe qu'il en existe une à St Aubin du Cormier. Mme DOUSSON demande alors s'il existe une raison particulière pour que l'élève, concerné par la demande, soit scolarisé à Fougères (raison de santé, difficultés dans l'apprentissage...). Est-ce une école qui accueille des classes spéciales ? Question à laquelle le maire a répondu par la négative.

Mme NGUIE demande comment est financée cet établissement d'enseignement. M. GALLE informe les membres du conseil que ce type d'établissement est principalement financé par le ministère de l'agriculture et précise que la MFR est sous contrat d'association.

## **5. Ecole publique Jacques Prévert**

### **Délibération n° 2021-017 : Ecole publique Jacques Prévert : devis de mise en réseau**

Suite à la mise en place du portail famille pour les inscriptions/réservations des services périscolaires, il y a lieu de doter les services de tablettes afin que les agents puissent effectuer un pointage au jour le jour des enfants présents dans chaque service. Pour que les tablettes fonctionnent bien, elles doivent pouvoir se connecter au logiciel Noethys de la mairie afin de récupérer les données de réservations. Pour cela, une connexion VPN doit être mise en place et des tablettes doivent être achetées.

L'entreprise Micro C qui gère, actuellement, le parc informatique de l'école, nous propose d'effectuer ces prestations pour un montant de 1 576.26 € HT (soit 1 891.51 € TTC).

Il serait intéressant de pouvoir utiliser les tablettes dès la rentrée de septembre, aussi le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la validation du devis de Micro C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider le devis Micro C de Rennes pour la mise en réseau de la mairie et de l'école et l'achat de tablettes pour un montant de 1 576.26 € HT ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Échanges : M. GALLE se demande comment cela va fonctionner techniquement. M. BOCQUET explique qu'un routeur VPN sera installé à la mairie et qu'une borne WIFI sera mise en place à l'école. L'idée étant, pour les services périscolaires, d'activer le WIFI une ou 2 fois par jour afin de récupérer et d'envoyer, au serveur de la mairie, les données de présence des enfants aux différents services. Aussi, le WIFI, à l'école, ne sera pas actif en permanence mais uniquement quand cela sera nécessaire (lors des activités numériques pédagogiques et pour les besoins du service périscolaire, le matin et/ou le soir sur une courte période et à des moments où un minimum d'enfant est à l'école) conformément à la loi n°2005-136 du 09/02/2015.

## 6. Budget communal / finances

### **Délibération n° 2021-018 : Budget communal : ouverture de crédits**

Suite aux décisions qui viennent d'être prises et aux engagements pris au cours du mois de janvier, il y a lieu d'ouvrir des crédits d'investissement afin de pouvoir payer les 1<sup>ère</sup> factures avant le vote du budget prévu le 29/03/2021.

Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

- Op. n°18 : Sports => cpte 2188 : + 200 €
- Op. n°202101 : Aménagement entrée de bourg => cpte 2315 : + 7 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider les ouvertures de crédits d'investissement au BP 2021 telles que proposées ci-dessus ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 7. Questions diverses

→ Elections régionales et départementales : M. BOUGEOT informe les élus que les élections régionales et départementales se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin 2021. A cette occasion, ils seront amenés à effectuer des permanences pour la tenue des bureaux de vote. Pour les jeunes majeurs, l'inscription sur la liste électorale se fait automatiquement à partir du moment où ce dernier s'est fait recenser à ses 16 ans et qu'il a effectué sa journée de citoyenneté. Pour les autres et pour ceux qui auraient déménagé après leur 16 ans, l'inscription doit être faite en mairie avant le 07/05/2021.

→ CLECT : M. BOUGEOT informe les membres du conseil municipal, qu'il se peut que la CLECT se réunisse dans les prochains mois. En effet, des discussions sont en cours à la communauté de communes afin que celle-ci prenne pour l'arrêt multimodal de la commune. Si cela se faisait, la CCVIA aurait à sa charge l'entretien de l'aire d'arrêt de car et le maire espère qu'une compensation financière, de l'ordre du reste à charge de la commune pour les travaux d'aménagement, soit octroyée à la commune.

Mme DOUSSON demande si la mairie pourra toujours avoir la main sur l'affichage. Mme NGUIE demande si la gestion par la CCVIA de l'arrêt de car poserait problème si nous

souhaitons mettre en place un marché.

M. BOUGEOT est conscient que beaucoup de questions se posent sur cette éventuelle prise de « compétence » et assure que toutes les réponses seront apportées avant que la décision ne soit arrêtée.

→ Restauration scolaire : le maire fait part au conseil municipal que la société MAFFRAIS, fournisseur des repas de l'école, a été victime d'un cluster au sein de leur équipe de salariés. Cependant, ils ont souhaité poursuivre la distribution des repas malgré les difficultés que l'arrêt de travail de près de 8 cuisiniers, a pu engendrer. Ils nous ont prévenu de la situation et nous ont fait part que pendant quelques jours, les menus servis ne seraient pas ceux affichés et que la qualité des repas serait amoindrie car un peu plus industriel.

Afin de ne pas perturber le service de restauration et d'éviter de demander aux parents d'élève d'apporter un pique-nique pour leur enfant, la mairie a accepté leur proposition.

Le retour à la normale est prévu pour aujourd'hui.

→ Prochain conseil municipal : 29 mars 2021 à 20h

→ Réunion de présentation et de discussions sur le budget : 15 mars 2021 à 20h30